



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le 21/10/2020

Le Directeur départemental
à

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yannick ROMA
Téléphone : 05 59 82 29 05
Courriel : yannick.roma@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO: 2020-40129v0716

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE
ADOUR COTE SUD**

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : LOTS EN ZONE ARTISANALE

ADRESSE DU BIEN : ZAE LE MOUTA 40 JOSSE

VALEUR VENALE : Lot 2 : 60 000€ HT, Lot 3 : 62 000€ HT

**1 – SERVICE CONSULTANT : COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD**

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mr FROUSTEY

2 – Date de consultation : 14/10/2020
Date de réception : 14/10/2020
Date de visite
Date de constitution du dossier « en état » : 14/10/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La zone d'activité LE MOUTA totalisant 6 742m² répartis en 3 lots a été aménagée par la MACS en 2014.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Vente de 2 lots de 1 985m² et 2 073m² à la société ayant acquis le premier lot de la zone d'activité Le Mouta.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriété de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

*Zone Aue (zone destinée aux activités industrielles, artisanales, commerciales et de service) du PLU.
Viabilisé en limite de propriété*

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR LOCATIVE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative.

La valeur vénale du bien est estimée à **Lot 2 : 60 000€ HT, Lot 3 : 62 000€ HT**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

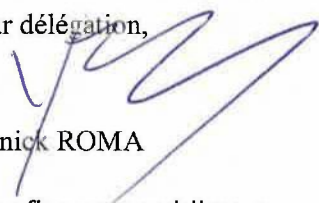
Dix huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur locative actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Yannick ROMA

Inspecteur des finances publiques